



**FONDS EVERGREEN DÉDIÉ À
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

ISIN : FR0000035784

PRÉSENTATION
MARS 2024

AVERTISSEMENT

Transition Evergreen est une société anonyme dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Elle est soumise à la réglementation applicable aux Fonds d'Investissements Alternatifs (« FIA ») et gérée par Aqua Asset Management, Société de Gestion agréée par l'AMF sous le n° GP00-051 et soumise à la Directive 2011 61 /UE du 8 juin 2011. Transition Evergreen est autorisée à la commercialisation en France par l'AMF depuis le 2 juillet 2021 ainsi qu'en Belgique et au Luxembourg depuis le 16 février 2023.

Le présent document n'a pas été enregistré, ou approuvé, par une quelconque autorité de tutelle, il ne constitue pas un Prospectus mais une présentation à valeur exclusivement informative. Le document ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers par Transition Evergreen, ni comme une sollicitation du public relative à une offre au public de titres financiers ou une offre de quelque nature que ce soit par Transition Evergreen dans un quelconque pays en dehors de la France. Le document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Aqua Asset Management et Transition Evergreen déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient, en particulier quant à des décisions d'investissement qui pourraient être prises à partir de ces informations. Un Document d'enregistrement universel a été visé par l'AMF le 25 janvier 2024 sous le numéro R.24-001 (l'«URD »). L'URD comprend une description détaillée de Transition Evergreen, y compris une section décrivant certains facteurs de risques liés à Transition Evergreen et à l'offre de titres financiers. Tout achat ou toute souscription de titres financiers de Transition Evergreen ne peut se faire que sur la base des informations contenues dans l'URD visé par l'AMF. Le document ne constitue pas un conseil en investissement ni ne contient un quelconque avis en matière juridique ou fiscale, les informations qu'il contient revêtent un caractère général et ne sauraient être considérées comme adaptées à la situation particulière et aux objectifs d'investissement de chaque investisseur. Les investisseurs potentiels devront par ailleurs se fonder sur leur propre analyse des conséquences, notamment juridiques, fiscales et financières ou de toute autre conséquence liée à un investissement dans Transition Evergreen, compte tenu des avantages de l'investissement et des risques qu'il comporte, dont les principaux qui pèsent sur l'investisseur sont :

- un risque de perte en capital,
- un risque lié à l'instruction des projets d'investissement,
- un risque lié à la dépendance à l'égard de la Société de Gestion de Transition Evergreen,
- un risque lié à la capacité de Transition Evergreen à lever des fonds et à se financer,
- un risque de crédit, de liquidité et de taux.

La prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. En particulier le niveau de reporting des Participations peut être hétérogène (en raison de leur taille, de leur stade de développement).

La source (déclarative, interne, cabinet externe) est précisée pour chaque donnée ESG présente dans le document.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Les destinataires du document peuvent demander des éclaircissements et des renseignements supplémentaires auprès de :

Aqua Asset Management
6 square de l'opéra Louis Jouvet, 75009 Paris
Tél : +33 (0)1 84 25 27 60 - RI@aqua-am.com

INTERLOCUTEURS



LIONEL LE MAUX



**Président d'Aqua
Asset Management**



**Président
du Conseil d'administration de
Transition Evergreen**



JACQUES PIERRELÉE



**Directeur général
de Transition Evergreen**

SOMMAIRE

01

LE MODÈLE D'INVESTISSEMENT DU FONDS
TRANSITION EVERGREEN

02

ILLUSTRATION DU MODÈLE

03

LES CHIFFRES CLÉS DU FONDS

04

PERSPECTIVES

UNE NÉCESSITÉ : CONSTRUIRE UN MONDE DÉCARBONÉ



Les informations présentées ci-dessus sont données à titre illustratif seulement et découlent exclusivement de l'analyse effectuée par Aqua Asset Management. Tout investissement doit se faire sur la base de la documentation légale de Transition Evergreen.

● UNE PRISE DE CONSCIENCE MONDIALE ET DES MESURES RÉGLEMENTAIRES FORTES

VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

Engagement de l'UE à **réduire de - 55% par rapport à 1990** ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le seuil **d'1,5°C de réchauffement pourrait être atteint dès 2030** et les émissions de GES doivent décliner dans tous les secteurs (énergies, transports, industrie, bâtiment etc.) – rapport GIEC, avril 2022.

En mai 2022, la Commission Européenne présente le plan **Repower EU** pour sortir de la dépendance énergétique à la Russie.

● DES PLANS

D'INVESTISSEMENTS MASSIFS

VONT SOUTENIR CES AMBITIONS

La transition de l'Union européenne vers la neutralité carbone d'ici 2050 mobilisera au moins **1 000 milliards d'euros au cours de la prochaine décennie**, à partir de fonds européens, de financements nationaux, d'investissements publics et privés et des recettes du marché carbone.

sources : Ministère de l'Économie - La transition écologique de l'économie européenne par le Pacte Vert pour l'Europe (02/02/2021) | économie.gouv.fr - Fit for 55 : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/fit-for-55-the-eu-plan-for-a-green-transition/> - https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_3131



LE MODÈLE D'INVESTISSEMENT DE TRANSITION EVERGREEN

UN ACCOMPAGNEMENT QUI VISE À ACCÉLÉRER LE PASSAGE À L'ÉCHELLE

Un fonds d'investissement qui vise à faire grandir des PME qui placent la réduction des émissions carbone au cœur de leur modèle économique.

1. Une stratégie d'investissement responsable

focalisée sur les secteurs de la transition écologique apportant un service fondamental à la société



2. Un déploiement de modèles d'affaires vertueux et durables

ancrés au cœur des territoires et mixant levier opérationnel et détention d'actifs



3. Un accompagnement actif

adapté aux maturités des sociétés investies et dans une logique de co-construction



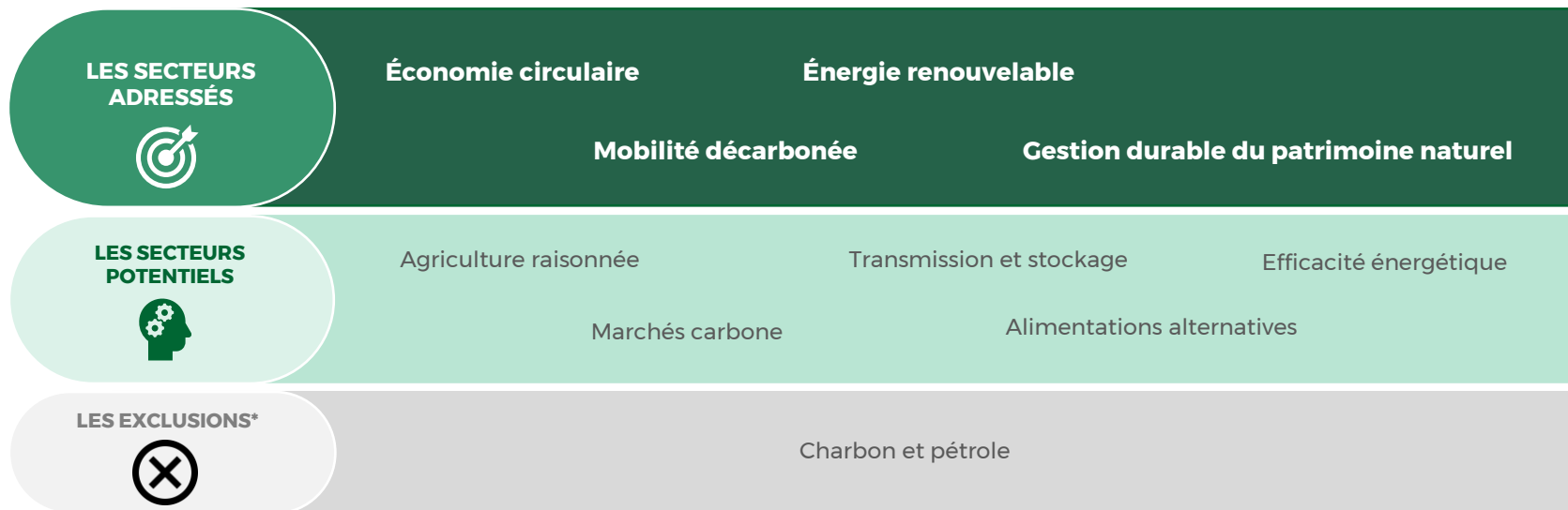
4. Une équipe experte

regroupant des profils divers et complémentaires (financement de projets, analyse financière et extra-financière, expérience dans les secteurs des énergies renouvelables, esprit entrepreneurial)



1. UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CENTRÉE SUR LES SECTEURS CLÉS DE LA TRANSITION

Le fonds Transition Evergreen choisit de se focaliser sur des sociétés proposant des services fondamentaux à la Société et contribuant à réduire les émissions de carbone globales, dans un but de contenir le réchauffement climatique et investit au moins 80% de son actif net réévalué dans des sociétés réalisant une majorité de leur chiffre d'affaires (au moins 50%) dans nos secteurs cibles.



2. UN DÉPLOIEMENT DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTUEUX ET DURABLES

ACCOMPAGNER DES PARTICIPATIONS AUX BUSINESS MODELS **VERTUEUX** POUR ACCROÎTRE LEUR **IMPACT**

1. LA THÈSE D'INVESTISSEMENT DE TRANSITION EVERGREEN EST GUIDÉE PAR LES ODDS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL



2. LE SUIVI ET L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL ASSURENT L'AMÉLIORATION CONTINUE DES PERFORMANCES ESG

TRANSITION EVERGREEN EST UN FONDS QUI RÉPOND AUX EXIGENCES ARTICLE 9 SFDR

TRANSITION EVERGREEN A OBTENU LE LABEL GREENFIN ET LE LABEL RELANCE

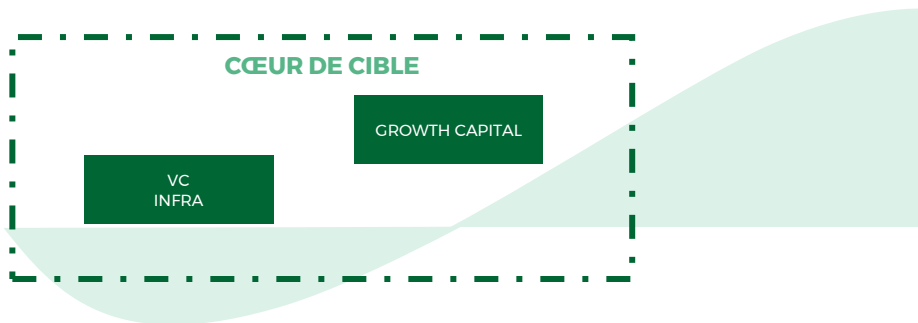


Le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et est attribué aux fonds qui prennent en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans la construction et la vie de leur portefeuille, respectent les critères d'exclusion fixés par le label et ont un impact positif sur la transition énergétique et écologique. Le Label Relance est destiné aux fonds d'investissements qui soutiennent la relance économique en venant renforcer en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises françaises.

3. UN ACCOMPAGNEMENT ACTIF

UNE STRATÉGIE CENTRALE « GROWTH CAPITAL »

- Le fonds privilégie des cibles non matures offrant un service fondamental avec une forte valeur économique potentielle.
- La répliquabilité du business model des sociétés choisies est un élément fondamental de la décision d'investissement.
- En fonction de l'activité de la cible et de sa maturité, le fonds peut également adopter un positionnement « VC Infra », en intervenant à un stade plus précoce du développement.



**DES PME « GREEN NATIVES »
BASÉES EN FRANCE ET EN EUROPE**

**DES CIBLES AU CHIFFRE D'AFFAIRES
ENTRE 1 ET 10 MILLIONS EUROS ***

**DES TICKETS INITIAUX
ENTRE 2 ET 10 MILLIONS EUROS ***

FOCUS APPROCHE VC INFRA



1. Passage à l'échelle

- Investissement initial du fonds
- Augmentation et structuration des capacités de développement
- Financement des premiers projets du pipeline

2. Phase d'accélération

- Développement et opérations
- Besoins humains élevés
- Croissance externe / internationalisation
- Assetco avec des fonds partenaires

3. Maturité

- Développement et opérations
- Financement et détention des actifs
- Structure staffée
- Forte intensité capitalistique
- **À ce stade, possibilité de sortie :**
 - cotation en bourse
 - cession à un fonds
 - cession à un industriel

TRANSITION EVERGREEN : LES PARTICIPATIONS PRINCIPALES



BIOGAZ



**GESTION DURABLE
DES FORÊTS**



EVERWOOD



SAFRA



**MOBILITÉ
DÉCARBONÉE**



**EMBALLAGES
ÉCORESPONSABLES**



Keiryō

**H₂
PRODUCTION
& DISTRIBUTION
D'HYDROGÈNE**

4. UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DÉDIÉE À L'INVESTISSEMENT DURABLE

L'ÉQUIPE DE GESTION



LIONEL LE MAUX
Président



VICK DESPLAT
Directeur
d'investissement



GUILLAUME NEYMON
Directeur
d'investissement



ALICE GUMILAR
Chargée
d'investissement



VICTOR LUCIANI
Chargé
d'investissement



LUCIE PARADIS
Analyste



CATHERINE LE MAUX
Directrice générale



MARIE-ANASTASIA HARMAND
Responsable Impact

CHIFFRES CLÉS

Plus de **15 ans d'expérience** de l'investissement dans la transition écologique

139,5 millions d'euros d'actifs sous gestion
dont 135,8 millions d'euros pour Transition Evergreen
(encours au 30 juin 2023)

16 collaborateurs

2 fonds Article 9 SFDR qui ont pour objectif de contribuer à l'atténuation du changement climatique*

9 participations

2 labélisations officielles pour Transition Evergreen :
Greenfin Label, Label Relance

**L'objectif d'atténuation du changement climatique est ici entendu au sens du Règlement SFDR et ne présume pas de l'alignement de nos investissements à la Taxonomie Européenne.*



LE FONDS TRANSITION EVERGREEN EN CHIFFRES

UN FONDS EVERGREEN ET COTÉ



UN FONDS EVERGREEN

PAS DE LOGIQUE DE « MILLÉSIME »

PAS D'HORIZON D'INVESTISSEMENT PRÉDÉFINI

UNE MEILLEURE MAÎTRISE DU TIMING POUR LEVER DES CAPITAUX, ACQUÉRIR OU CÉDER DES PARTICIPATIONS, ET DISTRIBUER DES REVENUS AUX ACTIONNAIRES

UN FONDS COTÉ SUR EURONEXT (COMPARTIMENT C)

UN FONDS COTÉ SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DONT LE CAPITAL* EST ACCESSIBLE AUX INVESTISSEURS

UNE COTATION QUI TRADUIT LA VOLONTÉ DU FONDS D'OFFRIR UNE ALTERNATIVE AU FORMAT FERMÉ GÉNÉRALEMENT UTILISÉ PAR LES FONDS DE PRIVATE EQUITY

POUR L'INVESTISSEUR, UN INVESTISSEMENT DANS UN VÉHICULE COTÉ QUI PERMET :

DE BÉNÉFICIER D'UNE LIQUIDITÉ ACCRUE PAR RAPPORT À UN INVESTISSEMENT EN DIRECT DANS UNE PARTICIPATION OU VIA UN FONDS FERMÉ**,

DE RENFORCER ET D'ALLÉGER SA POSITION EN FONCTION DE SES BESOINS ET DES OPPORTUNITÉS SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE,

DE MIEUX MAÎTRISER SON TIMING D'INVESTISSEMENT ET SON RISQUE DE LIQUIDITÉ ET D'ACCÉDER À UNE INFORMATION RÉGULIÈRE ET COMPLÈTE SUR LE FONDS.

**La part du capital « public » est de 52,51%. Données au 31 mai 2023. ISIN : FR0000035784.*

***Sur l'année civile 2022, la moyenne quotidienne est de 33 238 titres (source Euronext)*

TRANSITION EVERGREEN EN QUELQUES CHIFFRES

64,1 M€
INVESTIS DEPUIS LA CRÉATION

11,4 M€
INVESTIS EN 2022

9
PARTICIPATIONS

135,8 M€
D'ACTIF NET RÉÉVALUÉ AU
30 JUIN 2023



de l'ANR retraité de Transition Evergreen est durable *



La thèse d'investissement contribue principalement à 6 Objectifs de Développement Durable (définis par l'ONU)

** Les investissements sont entendus comme durables au sens de l'article 2(17) du Règlement Disclosure. Transition Evergreen pourra détenir à titre accessoire des liquidités et des dérivés de couverture, qui ne sont pas considérées comme des investissements durables au sens de l'article 2(17) du Règlement Disclosure. Les liquidités et dérivés de couverture représenteront au maximum 10% de l'ANR retraité*

Source : Société - Données au 30 juin 2023

PERSPECTIVES

OBJECTIFS

- **Accélérer le développement** des participations de Transition Evergreen, comme Evergaz / Safra / Everwatt / Everwood, pour changer d'échelle et en faire des champions français de la Transition Écologique
- **Faire progresser la valeur de nos participations** grâce à la dynamique de croissance notamment par des opérations sur capital
- **Optimisation de l'allocation** du capital de Transition Evergreen/simplification de l'organigramme
- **Accentuer la stratégie d'investissement durable** de Transition Evergreen notamment un suivi des objectifs et outils nécessaires aux participations

CONTEXTE

- La guerre en Ukraine et les tensions avec la Russie pointent l'urgence qu'il y a à sortir des énergies fossiles et **accroître notre indépendance énergétique**.
- La **hausse des prix de l'énergie et des quotas carbone** favorise la quasi-totalité de nos participations en donnant de la valeur à la production d'énergie décentralisée en France et en Europe.
- La **dynamique des flux d'investissement en faveur d'investissements durables** devrait être favorable au positionnement de Transition Evergreen et contribuer à flécher des capitaux vers la société.

FONDAMENTAUX

- Une **vision industrielle et une logique de co-construction** de projets d'entreprise
- Un **historique et un track record** sur le thème de la Transition Écologique.
- Une capacité à **agrèger compétences et capitaux extérieurs** pour le compte des participations.



**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**